

# Inspiration fondatrice

## du service vincentien<sup>1</sup>

La Confrérie de la Charité de Châtillon apparaît comme le point de départ de toute l'action menée par les Filles de la Charité auprès des pauvres malades. La lecture des différents textes que nous possédons permet de repérer comment est née l'idée de cette Confrérie, comment elle s'est organisée et a fonctionné, et comment, au long des années, elle a évolué.

### Une idée neuve

Deux fois, le 22 janvier 1645 et le 13 février 1646, Vincent de Paul raconte aux Sœurs comment l'idée d'un groupe pour secourir les pauvres a jailli, comment s'est réalisée la fondation de la première Confrérie de la Charité. Les deux textes présentent quelques variantes, mais le fond est le même.

### Attitudes de Vincent de Paul

Ce qui frappe tout d'abord, ce sont les attitudes de Vincent de Paul. Il est en train de se préparer pour dire la messe ou faire le prône : deux actions qui réclament un certain recueillement, une certaine concentration. Il est interpellé. Vincent, non seulement prend le temps d'écouter celui qui lui parle, mais il entend clairement le message qui lui est transmis et le fait sien " Cela me toucha sensiblement le cœur " <sup>2</sup> Il se montre disponible à l'événement et accepte d'être dérangé dans la préparation de sa messe, une action sainte par excellence.

Convaincu de l'urgence de l'appel, Vincent à la fin de son prône parle de cet homme (ou de cette famille) malade sans personne pour l'assister (ou les assister). Il est si convaincu de la nécessité d'intervenir qu'il se fait convaincant. Les paroissiens, touchés par les paroles de leur curé, se mobilisent. Dès le début de l'après-midi, de nombreuses femmes partent, le panier sous le bras. Vincent de Paul fait cette remarque : *"Il y en avait tant, que vous eussiez dit des processions"* <sup>3</sup>.

Mais Vincent de Paul ne se contente pas de parler. Il se rend lui-même dans cette famille. Il voit tout de suite la situation. Certains sont mourants : il les confesse et leur apporte le Viatique. Son regard attentif perçoit le grand dénuement de la famille et l'abondance des provisions apportées.

Sur la route du retour, Vincent réfléchit en voyant « ces bonnes dames assises le long des chemins pour se reposer et rafraîchir » <sup>4</sup>. Il reconnaît avec joie que la paroisse a su se mobiliser en ce dimanche, mais il s'interroge face à l'avenir.

### Fondation de la Confrérie

Suite à sa proposition, une réunion se tient chez une bonne demoiselle de la ville. Aidées par leur curé, une douzaine de « vertueuses bourgeoises et de pieuses demoiselles » <sup>5</sup> font la relecture de la journée du dimanche

Elles constatent qu'une grande partie de la ville de Châtillon a su mettre en pratique l'Évangile, qu'un élan extraordinaire a soulevé la population. Elles souhaitent que cet élan ne soit pas qu'un feu de paille et recherchent les moyens pour le poursuivre durablement.

*"Parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon œuvre, il ne dépérisse dans peu de temps, si, pour le maintenir, elles n'ont quelque union et liaison spirituelle ensemble, elles se sont disposées à se joindre en un corps qui puisse être érigé en une confrérie"* <sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Province de Lille - Réunion des Sœurs soignantes à domicile

<sup>2</sup> Conférence du 13 février 1616 - Conf. 164

<sup>3</sup> Conférence du 13 février 1616 - Conf. 164

<sup>4</sup> Conférence du 13 février 1616 - Conf. 164

<sup>5</sup> Règlement de la Charité de Châtillon Doc. 2

<sup>6</sup> Règlement de la Charité de Châtillon Doc. 2

La réunion se conclut donc par la décision de s'associer pour assister durablement les pauvres malades de Châtillon. Le groupe portera le nom de Confrérie de la Charité. Son objectif est clairement défini :

*" Les œuvres prennent leur valeur et dignité de la fin pour la quelle elles se font, lesdites servantes des pauvres prennent pour patron Notre Seigneur Jésus et pour fin l'accomplissement du très ardent désir qu'il a que les chrétiens pratiquent entre eux les œuvres de charité et de miséricorde, désir qu'il nous fait paraître en ces siennes paroles: "Soyez miséricordieux comme mon Père est miséricordieux » et ces autres: "Venez les bien-aimés de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde, pource que j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai été malade, et vous m'aurez visité; car ce que vous avez fait aux moindres de ceux-ci, vous me l'avez fait à moi-même. " <sup>7</sup>*

### **Organisation de la Confrérie**

L'organisation de la Confrérie est bien précisée. La Confrérie regroupe des femmes mariées ou veuves et des jeunes filles « dont la piété et la vertu sont reconnues »<sup>8</sup>. Elles sont appelées Servantes des Pauvres et entre elles, elles se nomment Sœurs. Une responsable (la prieure), une assistante et une trésorière sont élues pour trois ans.

La gestion est assurée par un procureur, un homme compétent en la matière, élu par les membres de la Confrérie.

Pour recevoir les soins des membres de la Confrérie, le pauvre malade doit avoir été "admis". Cette admission ne concerne que les "malades vraiment pauvres". Les malades ne sont reçus dans la Confrérie qu'après la visite du médecin qui indique que la maladie n'est pas contagieuse. Dès leur guérison, ils sont rayés de la liste des assistés.

Le service rendu concerne la personne dans sa globalité. Il répond aux besoins tant économiques, besoins corporels (assurer la vie ou la survie) que culturels, besoins spirituels (se limitant au XVII<sup>e</sup> siècle aux besoins religieux). Outre les soins d'hygiène (une chemise blanche) et un minimum de confort (tablette, vaisselle pour les repas), les servantes des pauvres apportent au malade la nourriture : la composition des deux repas est longuement détaillée, elle tient compte de l'état de santé du malade. Pour les plus gravement atteints, les plus débiles, il faut se conformer aux prescriptions médicales<sup>9</sup>

Les secours religieux comportent, dès la première visite, la confession et communion. Au cours des autres visites, le malade est invité à prier. Une courte lecture spirituelle lui est faite pour *"l'exhorter à supporter le mal patiemment pour l'amour de Dieu"*<sup>10</sup> Le règlement insiste beaucoup sur la manière de se comporter face au pauvre : une attitude gaie et cordiale, une attention aux plus petits besoins, une prévenance particulière pour ceux qui sont seuls.

Chacun des membres de la Confrérie assure la visite à tour de rôle, un jour chacune. Celle qui est de service reçoit de la trésorière ce qui est nécessaire pour l'assistance des pauvres, prépare et fait cuire le repas. Deux pauvres femmes "d'honnête vie et de dévotion" seront recrutées et salariées pour "garder ceux qui seront seuls et ne pourront remuer, et les servir"<sup>11</sup>

Des réunions mensuelles sont prévues pour faire le point *"tant pour traiter de leur avancement spirituel que... pour y traiter des affaires qui regarderont le bien des pauvres et le maintien de ladite confrérie"*.<sup>12</sup>

---

<sup>7</sup> Règlement de la Charité de Châtillon Doc. 3

<sup>8</sup> idem

<sup>9</sup> Charité de Joigny Coste XIII. 450

<sup>10</sup> Règlement de la Charité de Châtillon Doc. 7

<sup>11</sup> Règlement de la Confrérie de Châtillon Doc. 4

<sup>12</sup> Règlement de la Confrérie de Châtillon Doc. 7

## B. Expansion des Confréries

### Sur les terres de la famille de Gondi

En décembre 1617, Vincent de Paul est rappelé par Madame de Gondi, qui vit très mal son absence. A Noël, il est de retour à Paris. Conscient de tous les bienfaits qu'apporte la Confrérie de la Charité aux nombreux pauvres des campagnes, il va s'efforcer de mettre en place ces Associations charitables sur les terres des Gondi.

Dès 1618, sont mises en route les Charités de Villepreux, de Joigny et de Montmirail. En 1620, ce sont celles de Folleville et des villages environnants : Paillard et Serevillers. En 1621, c'est celle de Mâcon. En 1622, dans les environs de Montmirail, la Charité de Courboin voit le jour.

Les Règlements de ces Confréries montrent comment les diverses situations sont prises en compte. A Joigny et Folleville, la Charité est mixte, avec deux ministères distincts : le premier qui concerne les vieillards et les impotents, est exercé par le groupe des hommes, l'autre pour les malades est confié au groupe des femmes. En plusieurs lieux, le curé de la paroisse demande à faire partie de la Confrérie : son rôle est bien explicité pour laisser aux femmes la liberté d'agir.

En mai 1629, Vincent de Paul demande à Louise de Marillac de visiter les diverses Confréries et d'aider les membres à faire le point. Les comptes-rendus faits par Louise de Marillac montrent que l'élan primitif se heurte rapidement à des difficultés. Les unes sont dues au tempérament des personnes.

A Sannois, la trésorière "est de si bonne volonté qu'elle fait cuire pour celles qui sont de jour"<sup>13</sup>, ce qui provoque un certain relâchement chez les autres. A Franconville, le Procureur est fort absolu. Les responsables de la Confrérie ne peuvent discuter avec lui.

En de nombreux lieux, Louise remarque combien les membres de la Confrérie ont du mal à se mettre d'accord pour déterminer les "vraiment" pauvres, ceux qui doivent être admis. Des points de vue différents s'expriment au cours des réunions. Certaines Sœurs des Confréries, comme à Sannois<sup>14</sup>, « pensent qu'il n'est pas utile d'avoir une Confrérie si on est si difficile pour admettre les malades sans ressources, mais propriétaires de leur maison. A La Neuville, les paysans murmurent parce que les malades ne sont pas admis à la Confrérie assez rapidement. »<sup>15</sup>

A Pont Saint Maxence, Louise est heureuse de constater que les Sœurs de la Charité visitent les malades soigneusement.

### Dans les paroisses de Paris

Les paroisses de Paris, ayant connaissance de ce qui se passe dans les différents villages, vont désirer avoir leur Confrérie. En 1629, une Confrérie de la Charité est instituée sur la paroisse Saint Sauveur : la famille de Gondi, lorsqu'elle vit à Paris, demeure sur cette paroisse. Le dynamisme de Vincent de Paul est contagieux. Dès 1630, les paroisses de Saint Nicolas du Chardonnet, Saint Eustache, Saint Merry mettent en route une Confrérie, puis en 1631, ce sont les paroisses de Saint Sulpice, Saint Benoît qui veulent subvenir aux besoins des pauvres de leur quartier.

Le milieu socioculturel des paroisses de Paris diffère de celui des villages des Provinces. Très vite des problèmes apparaissent. Pour maintenir la vie de ces nouvelles Confréries, une évolution dans l'organisation et le fonctionnement s'avère indispensable.

## C. Evolution des Confréries

### Modification du recrutement

A Paris, ce ne sont plus des "bourgeoises" qui se regroupent, mais des "nobles". Les membres ne sont plus désignées sous le nom de Servantes des Pauvres, mais sous le nom de Dames de la Compagnie, Dames de la Charité. Ces Dames ont de l'argent, mais n'ont pas l'habitude de faire elles-mêmes les multiples soins ménagers que réclame le service qu'elles veulent entreprendre.

---

<sup>13</sup> Visites des Confréries E. 703

<sup>14</sup> Visites des Confréries E. 703

<sup>15</sup> Visite aux Confréries E. 720

*" Les dames de Saint-Sauveur eurent la confrérie de la Charité en leur paroisse, elles servaient les pauvres elles-mêmes, portaient la marmite, les remèdes et tout le reste; et comme la plupart étaient de condition et avaient mari et famille, elles étaient souvent incommodées de ce pot, de sorte que cela les rebutait, et elles parlèrent de trouver quelques servantes qui fissent cela pour elles." <sup>16</sup>*

Elles demandent à leurs servantes de les remplacer près des malades, mais l'élan de la Charité est souvent absent. Il faut trouver des personnes disponibles, animées d'un désir de mettre en œuvre l'Evangile.

*" Dans les missions, je fis rencontre d'une bonne fille de village qui s'était donnée à Dieu pour enseigner les filles de côté et d'autre. Dieu lui inspira la pensée de me venir trouver. Je lui proposai le service des malades. Elle accepta aussitôt avec plaisir et je l'adressai à Saint-Sauveur" <sup>17</sup>*

Marguerite Naseau est la première servante, désireuse de se consacrer aux pauvres et à Dieu. Elle est suivie de plusieurs autres paysannes que Vincent de Paul confie à Louise de Marillac, pour les initier au travail qu'on leur demande dans les différentes paroisses. Ces servantes sont sous la responsabilité des Dames de la Charité chez qui elles vont chercher la liste des pauvres à servir et les repas préparés (marmite et panier). Elles logent dans des chambres mises à leur disposition en chaque paroisse dont le loyer est payé par la Confrérie. Ces paysannes sont pleines de ferveur et ne craignent pas leur peine.

Louise de Marillac qui les côtoie beaucoup, songe à leur formation, à leur soutien spirituel. Elle pense qu'il serait nécessaire de les réunir en une sorte de Confrérie qui serait aussi, pour ces filles, un lieu de révision, de relecture de leur action et de leur vie. Après de longues hésitations, et surtout après la mort de Marguerite Naseau, Vincent de Paul accepte que Mademoiselle Le Gras réunisse chez elle ces quelques filles : c'est le début de la Compagnie des Filles de la Charité.

### **Modification du fonctionnement**

En 1647, Vincent de Paul commente l'approbation de la Compagnie des Filles de la Charité par l'Archevêque de Paris et signale l'originalité du fonctionnement des Confréries de la Charité:

*" Mes filles, voici des règles, approuvées, par la miséricorde de Dieu qui vous font une confrérie de la Charité, séparée de la Confrérie des Dames de la Charité, avec lesquelles vous avez été liées jusques à présent. Elles ne vous dégagent pas de celle des dames, auxquelles vous êtes toujours sujettes en tout ce qui concerne le service des malades, mais elles vous rendent différentes en votre manière de vie, de sorte que la confrérie que vous aviez avec les dames n'est plus à votre égard que comme la loi de Moïse l'est à l'égard de celle de Jésus-Christ." <sup>18</sup>*

Comment vont fonctionner les Confréries de la Charité avec ces deux groupes distincts : celui des Dames, celui des Filles ? La situation est assez complexe : l'autorité est divisée, il faut être bien au clair sur le rôle de chacun. Le 2 février 1647, Vincent de Paul, connaissant les difficultés rencontrées en certaines paroisses, explicite aux Filles de la Charité rassemblées pour la Conférence le fonctionnement des Confréries.

*" Les Dames fournissent de leur bien pour l'entretien de la Charité ; vous n'y donnez que votre temps, qui ne servirait de rien sans leur bien ; elles sont comme le chef d'un corps, et vous n'en êtes que les pieds. Oh ! que serait-ce si les pieds voulaient ordonner et faire passer la tête par où bon leur semblerait ! Ce serait une chose bien ridicule..." <sup>19</sup>*

Actuellement on dirait que les Dames forment le Conseil d'Administration de la Confrérie et que les Filles constituent le groupe des exécutantes, un groupe bien structuré. Vincent de Paul explicite le rôle de chacun. L'admission des malades est décidée par les Dames de la Charité, le groupe qui dirige. Les servantes ne peuvent aller contre les décisions prises.

*"Il ne faut jamais entreprendre de recevoir un malade contre l'ordre des dames de la Charité.... S'il se trouve une sœur en quelque paroisse qui veuille s'en faire accroire et recevoir les malades selon son caprice, oh ! mes sœurs, elle ne doit pas le faire... Si vous assistez un pauvre*

---

<sup>16</sup> Conférence du 2 février 1647 - Conf. 303

<sup>17</sup> Conférence du 22 janvier 1645 - Conf. 142

<sup>18</sup> Conférence du 30 mai 1647 - Conf.218

<sup>19</sup> Conférence du 2 février 1647 - Conf. 205

*malade, quoique cela semble charité en apparence, si c'est sans le consentement des personnes à qui il appartient de vous faire faire cela, ce n'est point charité"*<sup>20</sup>

Le travail journalier est organisé par la Dame de la Charité, responsable de la Confrérie. A la longue, les Sœurs ont du mal à s'y soumettre et disent leurs difficultés :

*"Les Dames ordonnent tant de choses ! Elles voudraient que nous fussions en même temps en quatre différents lieux, et qu'après avoir porté la marmite, nous allions faire ce qu'elles veulent "*<sup>21</sup>

Monsieur Vincent se méfie de la fantaisie des Sœurs et insiste sur le respect de l'organisation

*"Mes sœurs, je ne dis pas qu'il faille faire l'impossible, mais il faut tâcher de les contenter. Je dis ceci, afin que, s'il y en avait quelqu'une qui s'en fit accroire dans les paroisses, qui voulût trancher de la dame et suivre sa fantaisie, sans se soucier de suivre l'ordre des dames, mes sœurs, si cela était, ce serait un grand mal"*<sup>22</sup>

Sil est demandé aux Sœurs de suivre ponctuellement les ordres des Dames, Vincent de Paul insiste aussi sur l'obligation de partager leur connaissance des malades et présenter les besoins des pauvres. Louise de Marillac reprendra souvent ce point avec les Sœurs des villages.

L'évolution va se poursuivre au cours des années tant à Paris que dans les Confréries de Province. Les Filles de la Charité vont y assumer de plus en plus de responsabilités. Peu de temps après l'arrivée des Filles de la Charité à Bernay, les Dames de la Confrérie souhaitent établir une sorte de maison d'accueil pour les malades isolées dans la campagne. Barbe Angiboust et Laurence Dubois insistent sur l'importance du service à domicile et défendre la liberté du malade à demeurer chez lui et mourir entouré de sa famille. Louise de Marillac encourage les deux Sœurs à dire leur pensée aux Dames.

*" Je n'avais point encore su la situation de la Maison des pauvres, mais mon Dieu, ma chère Sœur, lesquels seront ceux qui l'occuperont, ou que deviendra l'exercice des Dames de la Charité, si on contraint leurs malades de se ranger à l'hôpital ? Vous verrez que les pauvres honteux seront délaissés du secours que leur apporte la nourriture apprêtée et les remèdes, [...]. Nous sommes obligées en tant que nous le pouvons d'empêcher cela, par de très humbles et charitables remontrances".*<sup>23</sup>

Louise de Marillac demandent aux deux Sœurs de maintenir ou de réveiller la ferveur des Dames

*" Pour s'acquitter de ses obligations de bonne Fille de la Charité, il faut qu'elle procure de tout son pouvoir que les Dames de la Charité exercent à visiter les malades"*<sup>24</sup>

Les deux Sœurs envoyées à Arras en août 1656 ont comme mission d'établir la Confrérie de la Charité. Marguerite Chétif et Radegonde Lenfantin auront à réfléchir ce qui sera préférable : établir une Confrérie pour toute la ville ou une par paroisse. Elles auront à rencontrer l'Evêque pour avoir son avis.<sup>25</sup> Si les servantes sont devenues les maîtres d'œuvre, elles ont, cependant, à reconnaître et maintenir le rôle des Dames de la Charité.

A Ussel, Anne Hardemont, trouvant que la duchesse de Ventadour ne donne pas assez vite les moyens d'organiser les secours aux pauvres, voudrait prendre tout en mains. Louise de Marillac l'invite à la patience

*" Il faut aimer le bon plaisir de Dieu en tous les événements de la conduite de sa providence ; il est vrai que vous voilà dans de grands embarras et de grandes peines "*<sup>26</sup>

La pensée de Vincent de Paul "il ne faut pas enjamber sur la Providence" est parfois difficile à vivre sur le terrain.

---

<sup>20</sup> Conférence du 11 novembre 1657 - Conf. 685

<sup>21</sup> Conférence du 2 décembre 1657- Conf. 722

<sup>22</sup> Conférence du 2 décembre 1657- Conf. 722

<sup>23</sup> Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 13 octobre 1656- Ecrits 521

<sup>24</sup> Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 31 juillet 1656 - Ecrits. 515

<sup>25</sup> Conférence du 30 août 1656 - Conf.616

<sup>26</sup> Louise de Marillac à Anne Hardemont - 1658 - Ecrits 611

## Evolution dans le service

Lors de la fondation de la Confrérie de Châtillon, le service rendu au malade est de type familial : maintenir propre, assurer la nourriture, être présent au moment de la mort. Les soins médicaux sont exécutés par les médecins, chirurgiens ou apothicaires. Le règlement de la Confrérie de Saint Sauveur précise les modalités du paiement de leurs actes:

*" Il est nécessaire de faire marché à l'apothicaire (c'est-à-dire établir une convention) pour les lavements et médecines, ensemble au chirurgien pour les saignées, cautères et ventouses Et quand la trésorière les paye, qui est de mois en mois, elle doit recevoir les billets signés du médecin et de la supérieure. "*<sup>27</sup>

A Paris, les médecins et apothicaires vont rapidement utiliser les filles des Confréries comme auxiliaires, leur demandant de venir chez eux chercher les remèdes et de les porter aux malades qu'elles visitent. Le tout premier règlement des Filles de la Charité appelé "ordre de la journée" indique que *"celles qui ont charge de porter les médecins les portent après l'oraison du matin et au retour vont à la Messe. "*<sup>28</sup>

Dans la conférence sur l'imitation des filles des champs, Vincent de Paul souligne l'importance d'être exacte à donner les remèdes, même si c'est à une heure qui dérange :

*"Reviennent-elles à midi du service des malades pour prendre leur repas, si le médecin ou l'autre sœur dit : " Il faut aller porter ce remède à un malade ", elles ne doivent point regarder en quel état elles sont, mais s'oublier pour obéir, et préférer la commodité des malades à la leur " "*<sup>29</sup>

Peu à peu, les médecins vont demander aux Sœurs de préparer elles-mêmes les différents remèdes sous leur responsabilité. Y a-t-il sous-jacent un conflit entre médecins et apothicaires ? Est-ce une demande des responsables des Confréries pour éviter de payer des frais élevés à l'apothicaire ? Il est difficile de le savoir. Les Sœurs devront être exactes à suivre les prescriptions médicales :

*" O mes filles, il ne faut pas trouver à redire aux ordonnances des médecins, ni faire vos médecines d'autre composition ; mettre ponctuellement ce qu'ils vous disent, tant pour la dose que pour les drogues. Quelquefois il y va de la vie des personnes. "*<sup>30</sup>

Dans la capitale, les médecins sont nombreux. Il est facile de faire appel à eux pour les nombreux malades des Confréries. Mais à la campagne les Sœurs constatent combien il est difficile d'avoir rapidement un médecin ou chirurgien. Ils sont peu nombreux, habitent souvent loin de la demeure du paysan secouru. Peu à peu, elles sont amenées, devant l'urgence et les demandes des malades, à "médiciner" les malades, préparant tisanes, purges, lavements et même pratiquant la saignée. Vincent de Paul et Louise de Marillac, conscients des besoins, mais aussi des risques encourus, les encouragent à acquérir une réelle compétence. Dès 1643, Vincent explique aux Sœurs comment bien se former : l'apprentissage des soins demande une observation très attentive de ce que font les hommes de science.

*"Soyez soigneuses de retenir la manière dont les médecins traitent les malades ès villes où il y en a, afin que, quand vous serez aux villages, vous vous en serviez, savoir en quel cas vous devez saigner, quand vous devez souvent réitérer la saignée, quelle quantité de sang vous devez tirer chaque fois, quand la saignée du pied, quand les ventouses, quand les médecines, et celles qui sont propres à la diversité des malades que vous pouvez rencontrer. Tout cela est bien nécessaire et vous ferez beaucoup de bien quand vous serez bien instruites de tout. Il est bon que vous fassiez de petites conférences sur ce sujet. "*<sup>31</sup>

Les règles pour les Sœurs des villages appellent à la vigilance et à une attention soutenue des réactions du malade :

*" Elles prendront garde de ne saigner et purger que bien à propos pour les dangers qui en peuvent arriver. Et pour cela, dès qu'elles sont appelées pour voir les malades, après l'accueil qu'elles doivent faire, les abordant gaiement et de bonne volonté, elles s'informeront des temps qu'ils sont malades, et commenceront leurs remèdes, lavements ou saignées quand ils trouveront*

---

<sup>27</sup> Règlement pour la Confrérie de Saint Sauveur - Costé XIII. 526

<sup>28</sup> Ordre de la journée - Ecrits 722

<sup>29</sup> Conférence du 25 janvier 1643 - Conf. 61

<sup>30</sup> Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 79

<sup>31</sup> Conférence du 22 janvier 1645 - Conf. 151

*répugnance, et si ces fièvres continuent, redoubleront jusqu'à 3 ou 4 fois, et quand la fièvre s'obstine, prendront le pied[...]. Elles se garderont bien de faire aucun remède durant le frisson ou la sueur, n'était un verre d'eau moyennement forte, avec la grosseur d'un pois de thériaque\*, peu avant que le frisson veuille prendre"*<sup>32</sup>

Les jeunes Sœurs sont instruites par les plus anciennes. Pas question de changer une Soeur avant que la remplaçante soit bien formée. En 1649, Claude Brigide qui est Chantilly reçoit une lettre de Louise de Marillac l'invitant à venir à Paris :

*"Je vous prie, ma Sœur, d'apprendre à saigner à notre Sœur mais surtout enseignez bien les dangers des artères, nerfs et autres, et souvenez-vous que s'il arrivait que vous crussiez avoir ouvert une artère, d'en tirer une grande quantité de sang et mettre un denier dans la compresse pour faire la ligature. Quand ma Sœur aura bien tout appris, vous pourrez venir faire ici un tour. "*<sup>33</sup>

Devenir l'égal des chirurgiens, des médecins est exaltant. Cela va tourner la tête à quelques unes. Marthe, de la paroisse Saint Leu, qui paraissait "assez simple et bonne fille" s'est fait donner par sa mère un étui de chirurgie, et d'elle-même elle s'est mise à soigner et saigner<sup>34</sup>. Vincent de Paul explique qu'il faut tenir compte des capacités, des dons de chacune.

*"Voyez-vous, mes chères sœurs, vous ne pouvez pas être toutes l'une comme l'autre: les unes sont propres aux malades et les autres aux écoles. Il appartient aux supérieurs de regarder à quoi vous êtes propres. Toutes ne sont pas propres à saigner, car il y en a qui ont la main trop lourde. Les doigts de la main ne se ressemblent pas chez toutes; aussi vous ne pouvez pas être toutes semblables."*<sup>35</sup>

Louise de Marillac, soucieuse de voir Soeur Marie qui est à Nanteuil vouloir apprendre à saigner, écrit à sa Soeur Servante :

*"Je ne crois pas que vous deviez apprendre à notre Sœur (Marie) ni souffrir qu'elle apprenne d'autre, elle n'est pas capable de cela, et je ne voudrais pas exposer personne à son épreuve."*<sup>36</sup>

Au long des années, les Filles de la Charité s'engagent, avec compétence et savoir faire, dans les soins infirmiers, soulevant parfois les critiques des médecins et chirurgiens qui ne voyaient plus venir à eux leurs anciens clients. Des précisions sont données :il faut éviter, dans les campagnes, d'aller dans les secteurs où se trouvent les chirurgiens<sup>37</sup> et à Paris, de saigner les personnes qui peuvent aller et payer le chirurgien<sup>38</sup>. Un discernement, basé sur la connaissance des personnes et des lieux, est toujours à faire.

## **D. Les Dominantes Vincentiennes**

Quels sont les enseignements que nous pouvons tirer de ce rapide regard sur l'évolution des Confréries de la Charité ? Quelles sont les dominantes "vincentiennes" que l'on retrouve tout au long des années, de 1617 à 1660, soit plus de 40 ans (environ deux générations) ?

### **" Honorer Jésus Christ "**

Vincent de Paul et Louise de Marillac, parlant du service des pauvres, insistent sur la dimension de Foi. Son objectif premier est d'honorer Jésus-Christ, de procurer la gloire de Dieu en servant les pauvres. L'acte de fondation de la Confrérie de Châtillon, établi le 23 août 1617, en souligne l'importance :

*" Et pource que, la Mère de Dieu étant invoquée et prise pour patronne aux choses d'importance, il ne se peut que tout n'aille à bien et ne redonde à la gloire du bon Jésus, son Fils."*<sup>39</sup>

---

<sup>32</sup> Règles pour les Soeurs des villages - Ecrits 738

<sup>33</sup> Louise de Marillac à Claude Brigide - 1649 - Ecrits 302

<sup>34</sup> Louise de Marillac à Vincent de Paul - novembre 1646 - Ecrits 183

<sup>35</sup> Conférence du 27 juillet 1653 - Conf. 430

<sup>36</sup> Louise de Marillac à Nicole Georget - 28 mars 1659 - Ecrits 631

<sup>37</sup> Louise de Marillac à Julienne Loret - août 1654 - Ecrits 444

<sup>38</sup> Offices de la Maison Principale - Ecrits 756

<sup>39</sup> Fondation de la Confrérie de Châtillon - Doc. 1

Aux douze premières Filles de la Charité rassemblées autour de lui le 31 juillet 1634, Vincent explique :

*" La Providence vous a toutes douze ici assemblées, et, ce semble, avec dessein que vous honoriez sa vie humaine sur la terre. " <sup>40</sup>*

Le règlement de la Compagnie des Filles de la Charité qui accompagne l'acte d'approbation en janvier 1655, commence par cet article :

*" La confrérie de la Charité des servantes des pauvres malades des paroisses a été instituée pour honorer la charité de Notre Seigneur, patron d'icelle, en assistant les pauvres malades des paroisses et des hôpitaux, les forçats et les pauvres enfants trouvés " <sup>41</sup>*

Au cours des nombreuses Conférences faites aux Sœurs, Vincent de Paul explicite ce terme "honorer Jésus Christ". Honorer, c'est célébrer, glorifier, faire connaître par sa vie et ses actions

*" Honorer la sainte vie humaine de Notre Seigneur, (c'est) imiter ses actions. O quel bonheur, mes sœurs, de faire ce qu'un Dieu a fait sur terre ! " <sup>42</sup>*

Révéler Jésus Christ par le service implique une profonde vie de Foi, d'avoir une réelle relation avec Jésus Christ. Le règlement de la Confrérie de la Châtillon comporte tout un paragraphe sur la vie spirituelle de ses membres. En outre, il est dit :

*"Elles s'étudieront spécialement à porter en l'intérieur un grand honneur et révérence à Notre Seigneur Jésus-Christ et à sa sainte Mère, comme étant un des points principaux que requiert cette confrérie en celles qui y aspirent. " <sup>43</sup>*

Honorer la vie de Jésus Christ, être reflet de son infinie bonté, de son amour incommensurable exige d'avoir contemplé le Christ en son l'Incarnation, d'avoir découvert combien Dieu a aimé l'homme jusqu'à venir partager sa vie. Louise de Marillac ne craint pas de le rappeler aux Sœurs, souvent submergées par l'ampleur de la tâche à accomplir. Elle écrit à Anne Hardemont qui se laisse un peu prendre aux pièges des flatteries à Montreuil sur Mer :

*"Mes chères Sœurs, il nous faut avoir, continuellement devant les yeux notre modèle, qui est la vie exemplaire de Jésus-Christ à l'imitation de laquelle nous sommes appelées, non seulement comme chrétiennes, mais encore pour être choisies de Dieu pour le servir en la personne de ses pauvres; sans cela, mes chères Sœurs, les Filles de la Charité sont les plus à plaindre du monde. " <sup>44</sup>*

Elle écrit de même à Jeanne Lepintre en butte aux nombreuses critiques dans l'hôpital de Nantes, à celles de l'Evêque qui tolère mal cette nouvelle forme de vie consacrée à Dieu :

*" Qu'il serait raisonnable que ceux que Dieu a appelées à la suite de son Fils, essayassent de se rendre parfaites comme lui, essayant que leur vie soit une continuation de la sienne. " <sup>45</sup>*

La Fille de la Charité, le vincentien, ne sont pas que des contemplatifs. Leur foi s'exprime, s'épanouit dans le service de l'homme pauvre et démuné.

### **Servir les pauvres**

Ceux et celles qui ont été choisis par Dieu et ont répondu à son appel, s'engagent à procurer sa gloire, à l'honorer en servant les pauvres. Cet engagement dans une tâche très concrète veut être partagé de l'amour de Dieu pour tout homme.

*" Dieu choisit et assemble des filles de divers lieux et provinces pour les unir et lier ensemble du lien de sa charité, pour faire paraître aux hommes, en tant d'endroits, l'amour qu'il leur porte et le soin que sa Providence en a pour les secourir dans leurs besoins et ainsi le faire reconnaître. O mes sœurs, quel sujet avez-vous de vous humilier et de vous donner à Dieu pour qu'il vous donne les grâces dont vous avez besoin pour travailler fidèlement à l'œuvre qu'il vous veut commettre ! " <sup>46</sup>*

---

<sup>40</sup> Conférence du 31 juillet 1634 - Conf. 1

<sup>41</sup> Règlement de la Confrérie de la Charité des servantes des pauvres - Doc. 679

<sup>42</sup> Conférence du 9 mars 1642 - Conf. 40

<sup>43</sup> Règlement de la Confrérie de Châtillon - Doc. 10

<sup>44</sup> Louise de Marillac à Anne Hardemont - 29 août 1648 - Ecrits 260

<sup>45</sup> Louise de Marillac à Jeanne Lepintre - 22 septembre 1651 - Ecrits 370

<sup>46</sup> Conférence de septembre 1659 - Conf. 905



Le service vincentien comporte quelques dominantes :

### **1° - Les pauvres abandonnés de tous**

Ce service s'adresse aux pauvres, aux vraiment pauvres, c'est-à-dire à ceux qui n'ont personne pour les secourir, ceux qui sont méprisés, comme les galériens, ceux qui sont rejetés de la société, comme les enfants trouvés...Il est intéressant de constater qu'un service entrepris dans un lieu ne sera pas automatiquement fait ailleurs. Entre 1653 et 1658, les Filles de la Charité sont appelées pour soigner les soldats blessés, souvent abandonnés sur les champs de bataille ou délaissés dans les hôpitaux de campagne. A Arras, les Sœurs sont aussi demandées pour soigner les soldats. Vincent de Paul conforte le lazariste Monsieur Delville dans la décision qu'il a prise :

*"Vous avez bien fait, Monsieur, d'empêcher qu'on donnât à nos Filles de la Charité l'administration des soldats malades mis à l'Hôtel-Dieu de la cité, attendu qu'il y a des religieuses, non seulement capables de cet emploi, mais qui sont toutes disposées à l'entreprendre. Et selon le sentiment de Mademoiselle Le Gras et la coutume de la compagnie, vous ne devez pas trouver bon que ces deux filles aillent servir ces malades audit Hôtel-Dieu sous la conduite des religieuses, tant parce que ce sont lesdites religieuses mêmes qui doivent faire cet office, étant établies là pour cet effet, qu'à raison de ce que les Filles de la Charité ne sont que pour les malades abandonnés qui n'ont personne pour les assister; et c'est pour ceux-là que ces deux sœurs ont été envoyées à Arras.*

47

### **2° En réponse à leurs besoins**

La forme du service, les moyens utilisés sont à réfléchir, à moduler selon les réels besoins des pauvres. Pas possible de répéter indéfiniment ce qui s'est fait ailleurs. Vincent de Paul le souligne lorsqu'il parle de règlements différents suivant les lieux où servent les Sœurs.

*"Voyez, mes filles, comme le dessein de Dieu est grand sur vous, et la grâce qu'il vous fait, vous donnant déjà à servir une si grande quantité de pauvres et en tant de divers endroits ! Cela requiert diverses sortes de règlements. Les filles d'Angers ont le leur ; il en faudra un pour celles qui servent les pauvres petits enfants, un pour celles qui servent les pauvres de l'Hôtel-Dieu, un pour celles qui servent les pauvres des paroisses, un autre pour celles des pauvres forçats[...]. Et toutes ces règles doivent être dressées sur la règle générale "*48

La règle générale donne les priorités de tout service de Fille de la Charité. Vincent la cite et la commente immédiatement :

*" La Compagnie des Filles de la Charité est établie pour aimer Dieu, le servir et honorer Notre Seigneur, leur patron, et la sainte Vierge." Et comment l'honorerez-vous ? Votre règle l'ajoute, en continuant de vous faire connaître le dessein de Dieu en votre établissement : "Pour servir les pauvres malades corporellement, leur administrant tout ce qui leur est nécessaire ; et spirituellement, procurant qu'ils vivent et meurent en bon état." 49*

Louise de Marillac soulignera aussi l'importance d'être attentive aux besoins de ceux que l'on sert, de ne pas agir par habitude, par routine :

*"Pour ce qui est de votre conduite vers les malades, oh ! qu'elle ne soit pas par manière d'acquit, mais très affectionnée, leur parlant et les servant de cœur, vous informant très particulièrement de leurs besoins, leur parlant avec douceur et compassion, leur procurant sans être trop importunes, ni empressées, le secours de leurs nécessités" 50*

### **3° une charité respectueuse**

Servir le pauvre, c'est servir Jésus Christ. Cette pensée ne doit pas faire ignorer la personne même du pauvre. Jésus Christ s'est toujours adressé à la personne qu'il rencontrait, la reconnaissant dans son originalité, sa souffrance Honorer Jésus Christ en servant les pauvres, implique une relation à la personne pleine d'attention, de cordialité et de respect. Une recommandation de Louise de Marillac, dite d'une manière assez solennelle aux Sœurs d'Angers, résume bien cette attitude :

---

47 Vincent de Paul à Guillaume Delville - 1er février 1658 - Doc. 817

48 Conférence du 19 juillet 1640 - Conf. 13

49 Conférence du 19 juillet 1640 - Conf. 13

50 Instructions pour les Sœurs de Montreuil sur Mer - Ecrits 766

*" Au nom de Dieu, mes chères Sœurs, soyez bien affables et douces à vos pauvres; vous savez que ce sont nos maîtres et qu'il les faut aimer tendrement et les respecter fortement. Ce n'est pas assez que ces maximes soient en notre esprit, il faut que nous le témoignions par nos soins charitables et doux. " <sup>51</sup>*

Louise de Marillac est très attentive au respect dû au pauvre, au respect de sa liberté, car c'est ainsi que Dieu agit envers tout homme, le laissant libre d'accepter ou non sa grâce. Il ne peut être question d'obliger le pauvre à venir à l'hôpital, il ne peut être question de forcer les mendiants à s'enfermer dans l'hôpital général.

### **Servir ensemble**

Il n'est pas possible de maintenir dans le temps un service si l'on agit seul. L'appartenance à un groupe décuple l'efficacité des actions individuelles. Dès 1617, le "ensemble" est fortement souligné. Les femmes de Châtillon, dit le règlement de leur Confrérie, *"ont convenu par ensemble d'assister spirituellement et corporellement"* les pauvres.

En 1630, Marguerite Naseau qui travaillait seule dans sa campagne, rejoint les Confréries de Paris pour mieux servir. En 1633, Louise de Marillac réunit quelques servantes des Confréries pour assurer un meilleur suivi dans le service des pauvres des paroisses. Vincent de Paul souligne l'importance d'être ensemble :

*" Ayez un grand soin de servir les pauvres, qui sont nos seigneurs. Oh ! oui, mes sœurs, ce sont nos maîtres. C'est [...] pour cela que Dieu vous a mises et associées ensemble, c'est pour cela que Dieu a fait votre Compagnie. Vous devez avoir soin que rien ne leur manque en ce que vous pourrez, tant pour la santé de leur corps, que pour le salut de leur âme. " <sup>52</sup>*

A Anne Hardemont, au tempérament indépendant, il est rappelé, lors de son envoi à Montreuil sur Mer, qu'elle est membre d'une communauté, que sa mission n'est pas une mission individuelle :

*" Il se faut bien garder de prendre part en son particulier aux œuvres auxquelles Dieu nous fait l'honneur de nous employer, soit par vaine complaisance, satisfaction ou vues de vanité auxquelles souvent nous devons renoncer. " <sup>53</sup>*

Le "ensemble" de Vincent de Paul et de Louise de Marillac ne s'arrêtent pas au petit cercle des Dames et Filles de la Charité. Ils souhaitent et acceptent la participation de tous ceux qui, d'une manière ou une autre, désirent ou pourraient s'engager dans cette grande œuvre de Charité. Vincent et Louise savent que les besoins si diversifiés des pauvres demandent des compétences très variées. Le "ensemble" regroupe les Prêtres de la Mission, les procureurs des Confréries, parfois les Curés des paroisses.

Cet "ensemble" ne peut négliger les divers Administrateurs des Hôpitaux, les Gouverneurs des villes, et même l'administration du Royaume. Vincent et Louise, pour le bien des pauvres, ont su mobiliser tous les milieux sociaux, les membres de l'Eglise, et ceux qui gèrent les biens du Royaume.

Ce travail en commun est exigeant. Il suppose une bonne organisation définissant la place de chacun. Il demande un grand respect mutuel, respect de la personne et de son rôle

*" Le support que vous avez eu aidera à faire connaître aux dames que vous n'avez rien entrepris de vous même et que vous n'avez nulle intention de choquer leur autorité" <sup>54</sup>*

Il faut savoir se défier de sa propre interprétation des choses qui n'est pas obligatoirement la meilleure.

*" Il nous faut accueillir les personnes qui vont voir les pauvres avec agrément, sans y regarder notre intérêt particulier. " <sup>55</sup>*

La lucidité n'exclut pas de voir et dire les abus. Louise reconnaît les demandes excessives des Dames de la Charité :

---

<sup>51</sup> Louise de Marillac à Cécile Angiboust - 4 mai 1650 - Ecrits 319

<sup>52</sup> Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 79

<sup>53</sup> Instructions pour les Soeurs de Montreuil sur Mer - Ecrits 763

<sup>54</sup> Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 20 mars 1657 - Ecrits 542

<sup>55</sup> Louise de Marillac à Cécile Angiboust - 4 mai 1650 - Ecrits 320

*"ces dames ont dessein de tirer de nos Sœurs l'impossible"<sup>56</sup>*

Des explications, au cours des Assemblées régulières, de ces temps de relecture de l'action entreprise, permettront à chacun de voir plus clair et de rechercher comment mieux honorer Jésus, ensemble, en servant les pauvres.

Regarder en face le passé, en faire mémoire, c'est tout à la fois en percevoir l'héritage que les changements survenus. Ce regard doit permettre de construire l'avenir en vivant concrètement le mélange de continuité et de rupture. Vouloir se figer sur un passé, c'est se ratatiner et rapidement mourir. Toute vie est sous le signe de l'évolution. Prouver la capacité de la transformation de l'héritage en fonction des cultures rencontrées, c'est en démontrer la richesse. C'est ce qu'a fait le christianisme au cours de ses deux mille ans d'existence.

---

<sup>56</sup> Louise de Marillac à Monsieur Vincent - juillet 1647 - Ecrits 208